

Discours de réception du Doctorat *Honoris Causa* de Paris 8

**Imaginons que...**  
**(recevoir un Doctorat *Honoris Causa* soit le contraire d'aller en prison)**

Antanas Mockus  
Paris, le 22 juin 2004

*Il y a moins d'un an, le gouvernement de Colombie présentait un projet de loi dit d'alternative pénale pour faciliter le processus de paix avec les paramilitaires. Il était clair que la loi s'appliquerait également à tout groupe qui s'était mis en dehors de la loi et qui s'était lui-même déclaré hors de la Constitution colombienne. Le projet se situait clairement (et continue de se situer, car avec des modifications il poursuit son chemin) à une frontière entre une générosité probablement indispensable, et une prudence soucieuse de n'être pas abusée. Dans le projet initial, il était prévu en particulier de suspendre totalement les peines de prison. Plus de prison, même pour des crimes contre l'humanité.*

*Ce projet de loi mise, bien entendu, sur l'insatisfaction suscitée par la réponse pénale (la prison). Et sous cet aspect il redonne vigueur à une question qui m'accompagne depuis dix ans : quelle détermination est la plus forte : celle de la loi ? celle de la réflexion morale personnelle ? celle de la donnée culturelle ? On peut donner des prolongements à cette question. Si la réponse est par exemple la loi, on peut demander : qu'est-ce qui, en elle, opère le plus ? la peur des sanctions, et donc de la prison ? ou bien l'attitude compréhensive voire admirative pour le principe, les procédures et les effets de la loi ? Si on préfère se fier au mandat moral personnel, considère-t-on plutôt qu'il agit en faisant reculer devant le sentiment de culpabilité ? ou bien en donnant le sens du devoir et le plaisir d'agir en conformité avec sa conscience ? Si on déplace le problème vers l'accord culturel qu'un ou plusieurs groupes partagent au sujet de ce qui est acceptable, lui prête-t-on comme ressort la confiance ? ou bien la peur de l'exclusion ? Quelle est, au fond, notre tâche au sein de ces trois formes d'altérité qui divisent notre présent :*

*n'avoir pas la même loi, n'avoir pas la même morale, n'avoir pas la même culture ?*

*Prenons le cas de celui qui est en prison, qui est incarcéré, par exemple, à Guantanamo (prenons le risque à fond). Face à lui, pouvons nous dire qu'il n'a pas même loi, même morale, même culture que nous ? Qu'avons-nous en commun avec lui ? Et par quoi sommes nous séparés de lui?*

### *Une idée*

Plus j'y pense, plus cette idée s'impose à moi : Aller, dans le cadre d'une petite délégation de philosophes ou plutôt d'amis de la philosophie, faire une courte visite à une prison muni de deux propos : l'un dirait l'absurde de la prison tout en soulignant la force et la nécessité de la réclusion face à la peine de mort (par exemple pour les crimes contre l'humanité) ; l'autre nous imaginerait nous-mêmes, philosophes ou amis de la philosophie, allant en prison à la place d'un autre être humain y faire acte de pédagogie, de réparation et de coresponsabilité.

Une telle idée possède de fait un sens, là où des sujets collectifs pré-modernes, famille ou clan, prédominent. On y admet couramment, et parfois on traduit cela dans des actes, qu'un membre d'une famille ou d'un clan ait à payer (au sens pénal) pour la faute d'un autre membre. Et cela a effectivement une conséquence pratique, puisque chaque famille ou clan, anticipant les risques et les coûts, trouve un intérêt évident à exercer une stricte vigilance sur la conduite de ses membres.

Au regard de cette idée, quand le philosophe revendique d'être un "fonctionnaire de l'humanité", jusqu'où lui est-il possible de proposer sa solidarité avec les sanctions pénales encourues par n'importe quel être humain ? De lui, comme fonctionnaire de l'humanité, serait exigée une solidarité sans restriction. Bien plus que 7 ou 8 heures par jour. Je fais alors ici cette proposition, *au moins* sous forme d'*exercice d'expérimentation mentale* : que les philosophes puissent, au titre de leur formation, passer une année de leur vie à adoucir la peine d'un condamné, qui serait choisi au hasard. On appellerait cela un T.P. d'amour de la liberté, un travail pratique sur la liberté de cet autre qui m'est inconnu.

Cela exigerait sans doute de réformer la loi pénale sur un point fondamental. Mais on instituerait ainsi, ponctuellement et de manière très limitée, une solidarité mécanique au-delà des solidarités organiques. On créerait une solidarité mécanique non factionnelle, non basée sur un *nous* opposé à un autre *nous* diabolisé. Idéalement, ce genre de *tombola* pénale atteindrait toute l'efficacité de son message en se faisant internationale et même mondiale. N'importe quel condamné du monde pourrait voir sa peine soulagée par n'importe quel étudiant de philosophie.

## Gratitude

Comment exprimer ma gratitude à Paris 8 ? Comme le souligne chaque fois qu'il le peut Leoluca Orlando, ancien maire de Palerme remarquable pour son rôle dans la mobilisation anti-mafia des citoyens siciliens, nous sommes à l'époque de l'interdépendance. Un ruban de Möbius confectionné avec les drapeaux de plusieurs pays le dirait de façon idéalement brève : nous en avons définitivement fini avec la prise de parti. Pour moi, diplômé français en mathématiques, diplômé colombien en philosophie, je suis un bâtard en dette avec l'enseignement français. Je lui dois une grande part de mon optimisme pratique. Quand le terrorisme attaqua par exemple à l'explosif un barrage, et mit ainsi en péril une des principales sources d'approvisionnement en eau de la ville, je me suis dit qu'il fallait répondre à la destruction par de la construction. " Travaillons quelques heures de plus aujourd'hui comme signe immédiat de volonté de construction " fut mon invitation à l'équipe de la mairie.

J'ai eu jusqu'à maintenant la chance de mettre en marche une sorte de pédagogie généralisée où tout un chacun trouve à apprendre et à enseigner. Si nous innovons, nous passons aussi beaucoup de temps à mesurer. Par exemple, le taux annuel d'homicides est en France de 0.7 pour 100000 habitants. Celui de Colombie est plus de 70 fois plus élevé, et il atteignit à Bogota son maximum historique en 1993 : 80 homicides pour 100 000 habitants. Ce taux a été réduit chaque année à partir de 1994 pour arriver à 23 en 2003. C'est une réduction notable, à laquelle je crois avoir contribué. Pourtant chacune de nos vies continue à valoir 30 fois moins que celle d'un Français. Et en réalité Emmanuel Lévinas avait une très belle manière de dire ce dont il s'agit lorsqu'il invitait à voir, invariablement écrite sur le front de n'importe quel être humain et visible si l'on regarde avec assez d'attention , cette phrase : *tu ne tueras pas*.

L'objectif n'est pas de construire comme dans les années 1970 un nouvel être humain pour une nouvelle société. La tâche est infiniment plus modeste : faire que le piéton emprunte les passages protégés au lieu de risquer sa vie ; ou que le citoyen réduise sa consommation d'eau. Mais même pour cela, le recours aux moyens les plus hétérodoxes s'est révélé le plus approprié. A Vergara, municipalité de 10.000 habitants à 100 km de Bogotá, au lieu d'enregistrer la succession des morts violentes au sein de la traditionnelle narration des faits divers, on a présenté chaque mort comme un échec dans la poursuite d'un but collectif explicite visant zéro

mort violente. Mois après mois, on affichait les chiffres sur un énorme tableau planté sur la place centrale de Vergara.

L'anecdote du tableau a connu une large diffusion. Elle a donné une grande visibilité à l'approche pédagogique en matière de culture citoyenne. Il revient maintenant à chaque maire et à chaque équipe de voir s'ils veulent prendre les risques de la pédagogie. Quoi qu'ils décident, on peut dire qu'elle a au moins clairement un support institutionnel dans la Constitution de 1991, qui énonce dans son article 11 que "Le droit à la vie est inviolable. (Qu')il n'y aura pas de peine de mort". C'est là peut être une raison forte d'admirer les prisons. La prison nous dit, même contre les faits : nous avons tous le choix de redresser notre chemin.

### *Les trois impunités*

L'impunité n'est pas uniquement l'absence de châtement légal (emprisonnement, amende). Elle est aussi l'absence de sentiment de culpabilité, et c'est pourquoi Estanislao Zuleta, remarquable philosophe autodidacte colombien, commentant *Crime et châtement* de Dostoïevski, écrivait à peu près dans les années 1970 : "Si vous ne voulez pas avoir une société pleine de prisons rengorgeant de prisonniers, vous devez tolérer de forts sentiments de culpabilité". Mais il y a encore une autre forme d'impunité, ni légale, ni morale. C'est l'impunité sociale. Tel est le cas lorsqu'un forfait ne donne pas lieu à un rejet de la part de la communauté.

Lutter en même temps contre les trois impunités est peut-être le chemin à suivre, surtout dans des sociétés qui sont loin d'avoir la possibilité d'emprisonner ceux qu'il faudrait emprisonner si la société s'obstinait à résoudre ses problèmes à travers la prison. Si la Colombie voulait atteindre le taux actuel d'emprisonnement des Etats-Unis ou de la Russie, il lui faudrait multiplier par 5 le nombre de ses prisons. En fait, tout indique que, vu notre haut niveau actuel d'impunité légale, notre société se fonde davantage sur l'autorégulation morale et personnelle, ainsi que sur la régulation interpersonnelle produite au sein de la culture, de la communauté ou de la société. Les sentiments de culpabilité, les remords, les regrets, la honte, la gêne, l'opprobre, la mauvaise réputation, nous travaillent sans doute bien plus que la peur, en tout cas plus que la

peur de la répression de la part de l'État. Et si l'on désire sincèrement l'épanouissement du pluralisme moral et culturel, c'est bien alors contre les trois impunités qu'il faut mener la lutte, et enseigner l'obéissance volontaire à la loi démocratiquement établie.

Si l'*invention chrétienne de la culpabilité* dramatiquement enrichie par Saint Augustin (au prix de se centrer de manière peut-être démesurée sur la sexualité), et le *sens oriental de l'honneur*, venaient à être plus forts et à converger, les prisons pourraient en réalité se vider. Dans ce cadre, l'option particulière des philosophes est celle qui consiste à se retenir soi-même à temps, ou à accepter à temps l'argument ou le conseil, ou même à se soumettre au visage d'autrui. Elle donnerait son sens à la visite que quelques uns des présents ici auraient rendue hier à la prison de (...) afin d'écouter la réaction qu'auraient des incarcérés si des philosophes proposaient publiquement un changement partiel et pédagogiquement orienté de la règle centrale du droit pénal, celle de la responsabilité personnelle, en créant la possibilité de réduire leur peine en encourageant des innocents, philosophes ou étudiants en philosophie, à les purger pour partie à leur place. Par là, le châtement pénal envelopperait aussi la lutte contre les autres impunités. La prison fait peur, dans quelques milieux elle fait également honte. En introduisant la possibilité d'un partage des peines, admis par le droit civil mais non pas par le droit pénal, elle contribuerait encore au sens de la culpabilité et à la fuite de vies vers un bien nécessaire dont la dette ne se laisse jamais complètement acquitter.

### ***Les trois cécités de la prison au phénomène de la reconnaissance***

Sous le nom technique de *loss aversion*, la science sociale a solidement établi une moyenne qui veut qu'une perte de 100 se compense à hauteur de 250. J'en parle ici parce que cela aide à comprendre la prépondérance des châtements sur les satisfactions. Si l'on se sert des mots de Jon Elster, on dira par exemple que la gloire a un effet moindre que la honte. Pourtant, des satisfactions peuvent aussi avoir des effets régulateurs. Parmi les diverses classes de satisfactions, celles liées à la reconnaissance ont une force toute particulière.

Il existe en réalité toute une économie de la reconnaissance, susceptible d'encourager de nombreuses bonnes conduites. Kojève l'avait

lue dans Hegel bien avant Fukuyama<sup>1</sup>. La reconnaissance de l'action comme bonne, ou comme adéquate, produit, sans doute par induction, la confiance. Une reconnaissance suscite l'anticipation de reconnaissances à venir, et exerce alors un puissant effet régulateur sur notre conduite. Il suffit qu'une centaine de gens proches de quelqu'un s'accordent à le considérer comme honnête pour qu'il se sente très probablement obligé de l'être.

Il existe aussi, bien qu'elle ait scandalisé des philosophes comme Jon Elster ou Ernst Tugendhat, une satisfaction liée à la simple cohérence entre action et principes. Le contraire de la peur de la culpabilité n'est pas seulement le sens du devoir. Il est également l'admiration concrète de soi à constater les victoires remportées en cohérence avec les exigences internes. C'est pourquoi Sartre pouvait d'écrire qu'il n'avait jamais été aussi libre que sous l'occupation allemande : chaque mot et chaque geste étaient alors lourds de conséquences.

Plus étrange encore : il existe une admiration pour la loi. Cela agit même quand nous sommes loin d'être en accord avec elle, et que nous nous employons à la changer à travers des démarches compatibles avec la démocratie. Au milieu des inégalités subsistantes, des démentis opposés par la réalité aux énoncés juridiques, les contributions substantielles du droit imposent la loi à l'attention et à l'admiration, et pourraient le faire beaucoup plus.

Pour ces trois raisons, l'enthousiasme autour de la prison implique donc également une sorte d'aveuglement à l'égard des dynamiques de la reconnaissance et l'admiration.

### *Histoire d'un abus*

La prison a un régime juridique, qui rend assez différente la condition du détenu ou du condamné qui possèdent des droits, de la situation du séquestré qui est en ce moment celle de près de trois mille Colombiens. Accepter de procéder à un échange entre eux, même sous garantie humanitaire, c'est courir un risque semblable à celui que courent les familles qui paient une rançon, ou que courut la Colombie lorsqu'en 1991 les narcotrafiquants combinèrent terrorisme et argumentation pour

---

<sup>1</sup> Faut rappeler que la reconnaissance des identités historiquement maltraitées est centrale pour Charles Taylor (et pour tout un courant du féminisme) ?

faire accroire qu'il était plus juste que des Colombiens fussent jugés par des Colombiens.

Aujourd'hui, il est clair que la non-extradition aurait alors pu se soutenir à la seule condition que les narcotrafiquants n'eussent pas au même moment entrepris, de façon opportuniste et cynique, de menacer, soudoyer et assassiner les juges colombiens. Il est malheureux que nous n'ayons pas vu à temps le danger. Nous aurions pu honorer ceux qui se soumettaient réellement à la justice colombienne, et remuer ciel et terre pour faire sentir leur culpabilité et leur honte à ceux qui, une fois obtenu le résultat de leur non extradition, s'en servirent pour se moquer de la justice colombienne et la rendre faible face même aux délits et aux fautes les plus anodines<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, le danger se présente à nouveau. " Pas une minute de prison " a dit début avril à CNN un des chefs des paramilitaires colombiens. D'une certaine manière, abstraction faite de quelques différences, nous revoilà en 1991. Si le parlement colombien vote la loi d'alternative pénale, ou si le gouvernement, sur la base ou non de cette loi, parvient à un accord humanitaire avec les FARC sur un échange entre séquestrés et prisonniers, on n'aura pas d'autre choix que celui d'essayer de construire le plus rapidement possible à l'intérieur et à l'extérieur du pays une *barrière contre la possibilité d'abus immédiats et futurs*, qui retienne l'exception de devenir la règle et la prise d'otages d'annihiler les efforts de justice. Sans autorégulation, le chemin sera tragiquement long. Depuis Socrate, qui n'a accepté de sacrifier ni sa morale ni son obéissance aux lois, les philosophes s'y connaissent, en autorégulation. L'autorégulation est en réalité le pari des philosophes.

### ***L'internationalisation de la justice mettra-t-elle fin aux fantasmes des factions ?***

La faute peut être mesurée au regard de l'humanité entière au lieu de l'être en rapport avec un groupe humain particulier. Et il est possible de voir, dans la Cour Pénale Internationale, le tribunal qui instruit de tels torts faits à l'humanité, ou, quand il considère des torts infligés à des groupes, ne prend en compte que ceux qui mettent en péril un ordre

---

<sup>2</sup> En fait, si un juge cède face aux pressions, se laisse soudoyer ou intimider par un narcotraficant ou par un groupe armé (guérilla ou troupe paramilitaire), avec quelle sévérité peut-il instruire un procès et juger quelqu'un qui a commis un délit commun et qui n'a ni les moyens ni la volonté même de soumettre son juge à un chantage?

consensuel entendu comme propre de l'humanité. Selon les termes du traité de Rome, la question du génocide montre sur ce plan comment c'est de l'extérieur, et d'un extérieur qui ne peut être celui d'une faction, que l'existence des peuples et des nations peut en venir à être un bien à protéger.

La complexité des hostilités actuelles en Colombie montre toutes les difficultés d'une réponse de faction à une faction qui s'est absolutisée. Si le droit pénal a pour fonction de protéger sur ses bords l'identité particulière à une faction tout comme l'identité propre à l'humanité, il lui revient de traiter les risques encourus par une identité de faction en les jugeant pour une part relatifs (tout en leur assurant la garantie des conventions internationales, de l'opinion publique et de la justice du pays), en y saisissant pour une autre part un risque pour tous, justiciable de procédures globales comme celles mises en œuvre exemplairement par la Cour pénale internationale. Ainsi, la défense du droit des factions tend ou devrait-elle tendre à devenir le résultat d'une action collective globale organisée autour du droit international.

Il s'agit d'éviter deux sortes de fractures de l'humanité qui se fondent curieusement sur le même modèle de la théorie des jeux: le *preemptive strike* des forts, rattrapés par leur calculs et par leur peur ; la *preemptive deception* des faibles, celle dans laquelle nous nous laissons rattraper nous aussi par notre ressentiment et surtout par notre pessimisme au sujet de la conduite des autres.

J'invite les philosophes à radicaliser et à rendre visible par leur exemple une possibilité généreuse de la société colombienne. Quelques uns d'entre nous sommes disposés à aller quelques heures et quelques jours en prison à la place des coupables de crimes contre l'humanité. Ne serait ce que pour deux objectifs : rappeler que l'humanité n'a pas encore trouvé une punition différente de la prison qui soit à la fois capable de produire une réparation et d'éviter l'abus futur ; acquérir juste un peu plus d'autorité morale ou culturelle pour l'heure où il conviendrait d'exiger de la cohérence dans le cas où les concessions (comme celles qui seront probablement faites en Colombie) conduiraient à la surenchère, à l'opportunisme, et de là à la violence et à la débâcle, ou encore acquérir cette voix plus forte pour l'heure où il conviendrait d'exprimer notre admiration, si, contrairement à ce que nous incline à prévoir notre pessimisme professionnel, ces concessions ne donnaient pas lieu à des abus..

### *Gratitude (bis)*

La philosophie ne demande au fond rien d'autre qu'une foi en la parole et un parti pris pour la cohérence. Bien avant de me sentir protégé par le droit pénal international, bien avant d'avoir la douleur et le plaisir de porter pendant plus d'une dizaine de mois un gilet pare-balles avec un trou en forme de cœur, grandeur nature, juste à la place de mon cœur, je me suis senti protégé par une foi toute cartésienne. Foi dans la communication, foi dans l'argumentation.

Le doctorat que vous me décernez m'aide à mettre en valeur le chemin parcouru. Mais il ne me guérit pas de la culpabilité et de la vocation qui m'accompagnent depuis que mon meilleur ami, Vytas Slotkus, a été assassiné en mars 1995, deux jours après avoir porté plainte à la suite de mes incitations publiques à déposer des plaintes. À l'enterrement, son père a repris le *Notre Père* pour souligner la phrase qui résumait sa décision et son invitation, le pardon. Aujourd'hui je me demande comment pardonner, surtout à qui ne demande même pas à être pardonné, et comment le faire d'une façon qui n'engendre pas une aggravation des crimes. Peut-être faut-il parier sur l'esthétique, là où les calculs ne semblent plus laisser de place à l'esthétique.

Recevoir ce doctorat avec Cornell West augmente mon sentiment de reconnaissance. Sa voix et son écriture aident beaucoup à comprendre les limites de la philosophie anglo-saxonne contemporaine et sont une invitation à ne pas défaillir face aux grandes tendances qui caractérisent le monde contemporain. Partager des sentiments moraux, comme l'indignation, cela fait du bien. Merci monsieur le Président de l'Université, merci Madame le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie, merci chers collègues du département de philosophie et de l'Université.

Je remercie tous ceux que leur générosité a conduit à m'attribuer ce doctorat *Honoris Causa*. Je rêve du jour où une telle distinction sera reçue par tout un chacun, qui, comme moi, aura laissé derrière lui la tentation de transformer en violence ses indignations pour en faire, si peu que ce soit, des motifs de construction.